

- COMMUNIQUÉ -

## **Déclarations de magistrats du tribunal judiciaire de Marseille devant une commission d'enquête sénatoriale**

Le 10 avril 2024

A la suite de critiques émises à l'encontre de magistrats du tribunal judiciaire de Marseille en raison de leurs déclarations devant la commission d'enquête sénatoriale sur l'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier, le Conseil supérieur de la magistrature rappelle que les magistrats, comme toutes les personnes entendues sous serment par une commission d'enquête parlementaire, sont tenus de « dire toute la vérité et rien que la vérité » et en conséquence à une obligation de sincérité. Leur reprocher des propos tenus dans ce cadre est de nature à porter atteinte tant à leur liberté d'expression qu'à la séparation des pouvoirs.

Le CSM entend manifester son entier soutien à tous les acteurs judiciaires engagés dans la lutte contre le narcotrafic, dont l'efficacité suppose que les magistrats exercent leur activité en toute sérénité, sans que leur autorité et leur crédibilité ne soient affectées.

A cet égard, le CSM se félicite des moyens déjà accordés localement, cet effort devant être poursuivi à la hauteur de l'aggravation des menaces.